

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-26

L'an deux mil vingt-six

Le vingt mars

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

Présents : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

Excusé : Noël LARGERON

M. Noël LARGERON a donné pouvoir à M. Serge GUERIN pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Christèle MAYOUSSIER

Date de Convocation : 16 mars 2026

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 12/02/2026 ;

Considérant la difficulté de recruter un agent sur un poste à horaires discontinus de faible quotité journalière ;

Considérant la nécessité d'adapter la quotité horaire sur le temps méridien pour le restant de l'année scolaire 2025-2026 ;

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de modifier le tableau des emplois concernant les adjoints techniques intervenant sur le temps méridien et le temps de ménage du groupe scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

- De supprimer les emplois d'agent technique polyvalent, sur cadre d'emploi Adjoint technique, à temps non complet à quotité de 07h06 (7,09) et 10h36 (10,60).
- De créer un emploi d'agent technique polyvalent, sur cadre d'emploi Adjoint technique, à temps non complet à quotité de 3h49 (3,82) et 7h37 (7,62).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 23 mars 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire général de Mairie	Rédacteur ou Attaché	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
		Adjoint technique	3	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	8	1 : 31h15 (31,25) 1 : 22h14 (22,23) 1 : 7h37 (7,62) 1 : 13h22 (13,37) 1 : 08h39 (8,65) 1 : 07h51 (7,85) 1 : 05h31 (5,51) 1 : 3h49 (3,82)
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	27h57
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

